

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/083

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

Mr Christian MONTEYREMAR
Mr Jean Michel SEGUI
Mr Jean Claude NOYER
Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
Mme Christelle GRANGEOT
Mr Sébastien ANDRE
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
Mr Gilles BONNETON
Mr Régis VIALLATTE
Mr Jacques GARNIER
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
Mr Denis MERLIN
Mr Laurent ILTIS
Mr Jean Luc DURIEUX
Mr Michel PASCAL
Mr Serge MERCIER
Mme Sylvie DEZARNAUD
Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER
Mr Laurent TEIL
Mr Gérard BECT
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
Mr Axel MONTEYREMAR
Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

Mr Michel CROS
Mr Robert MOUCHIROUD
Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique
GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
Mr Claude LHERMET
Mr Jean Marc REY

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUCANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Eaux Entre Bièvre et Rhône - acquisition de parcelles pour la construction d'un site unique

Après une prospective foncière et analyse comparative des terrains identifiés, les parcelles retenues pour l'implantation du site unique de l'Eaux se situent sur la Commune d'Agnin, route du Stade, entre les terrains sportifs et la zone d'activités.

Après division parcellaire et selon le plan d'extrait cadastral joint, il est proposé l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la Commune de Agnin des 7 parcelles suivantes pour un total de 114a 97ca.

A 1725	04a 61ca
A 1726	36a 51ca
A 1728	03a 64ca
A 1729	14a 73ca
A 1730	46a 77ca
A 1732	01a 72ca
A 1733	06a 99ca

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération n° 2022 / 278 du 28 novembre 2022 de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône actant l'évolution des locaux du service des Eaux vers un site unique avec une prospective foncière prioritairement sur l'axe secondaire Agnin / Ville sous Anjou / Roussillon / Auberives- sur-Varèze,

Considérant la présentation des conclusions de la prospective financière en Bureau communautaire du 10 juillet 2023 désignant le choix du terrain d'Agnin, route du Stade, pour le projet du futur site,

Considérant l'extrait du plan cadastral, de numéro d'ordre n°622 établi par le cabinet de géomètres - Experts ARPENTEURS en date du 06/02/2024 d'après le document d'arpentage dressé de référence 23462QY,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE l'acquisition des parcelles A 1724 – A 1726 – A 1728 – A 1729 – A1730 – A 1732 et A 1733 d'une surface totale de 114 a 97 ca auprès de la Commune d'Agnin,

DIT que cette acquisition est consentie à l'euro symbolique,

DECIDE de l'adhésion de la Communauté de communes à l'ASA d'irrigation de Salaise sur Sanne pour les surfaces susvisées au tarif de 145 €/ha/an,

DIT que l'entretien de la canalisation d'alimentation en eau brute issue du forage d'irrigation sera réalisé par la Communauté de communes,

CHARGE l'office notarial SCP DESCHAMPS de Beaurepaire de la rédaction de l'acte notarié afférent,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD